

Coiffure



Pourquoi voter FO ?

Parce que vous êtes notre préoccupation.

Parce que Force Ouvrière, dans la **branche de la coiffure**, va de pair avec l'amélioration de votre pouvoir d'achat et de vos conditions de travail.

CLASSIFICATIONS

Grâce à Force Ouvrière, la grille de classifications a pu être revue et modernisée. Les métiers ont été actualisés par rapport aux nouvelles tâches. Cette refonte des classifications a par conséquent permis à la grille des salaires d'être revalorisée de manière significative.

GRILLE DE SALAIRES

Force Ouvrière a négocié pour les salariés de la branche une nouvelle grille adaptée aux nouvelles classifications. Elle ne bénéficie pas d'un pourcentage d'augmentation général mais d'augmentations adaptées au niveau et à l'échelon, allant de +1,5% à +8% au-dessus du SMIC.

Ainsi, par exemple, le premier niveau bénéficie d'augmentations d'1,5% (échelon I), de 2,6% (échelon II) et de 3,7% (échelon III).

La grille est disponible dans son intégralité sur www.fgtafo.fr.

PRISE EN CHARGE DE L'OUTILLAGE

Négoциé par Force Ouvrière, cet accord a été signé le 2 juillet dernier et sera applicable après son extension. Il précise que la fourniture du matériel est à la charge de l'employeur. Le matériel financé par l'entreprise reste sa propriété et ne peut être utilisé à l'extérieur.

Force Ouvrière se félicite de cet accord revendiqué depuis plusieurs années.

Ces points sont des acquis sociaux obtenus par Force Ouvrière dans la branche de la coiffure.

Qu'attendre de l'avenir ?

Force Ouvrière s'engage :

- A poursuivre la négociation pour que les salariés bénéficient d'un **13^{ème} mois**. De premières discussions ont eu lieu à ce sujet en avril 2012.
- A demander le respect de la pause déjeuner des salariés dans un lieu approprié (aménagement d'une vraie salle de repos).
- A entamer des négociations concernant les **tickets restaurants, l'égalité hommes/femmes, la pénibilité, le handicap et la prévoyance**. En effet, Force Ouvrière souhaite que les salariés de la branche puissent bénéficier d'acquis sociaux fréquemment signés dans d'autres branches.
- A entamer des discussions afin que la convention collective puisse être mise à jour.

Pour en savoir plus sur les modalités et conditions de ces acquis, rendez-vous sur www.fgtafo.fr



” Du 28 novembre au 12 décembre **VOTEZ FO** ”

Force Ouvrière **représente vos intérêts**



www.info-tpe.fr